

Procès-verbal de la séance du lundi 27 mars 2023
à 20 heures

Présents : Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, Thierry FONTY, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Fabienne JUILLARD, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Georges PASQUET, Claire SERRE, Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE, Gilles BLANQUET

Absents :

Représentés : Thomas FRAISSE par Fabienne JUILLARD, Elodie BRUNNER par Daniel CHEVALEYRE

Désignation Secrétaire de séance : Martine MONCOURIER

Approbation du PV du CM du 09 Mars 2023.

M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Mars 2023.

* Il faut rectifier l'heure de fin de séance et noter 22h50.

* Mme JUILLARD Fabienne dit qu'il n'est pas noté son intervention concernant :

- les différents estimatifs pour les travaux du local de chasse
- le fait qu'elle n'est pas été conviée à la réunion de la commission des travaux du 9 mars 2023 avec l'architecte chargé du dossier du local de chasse. Il en est de même pour M. PASQUET Georges.

* M. WESPISSE Patrick intervient sur le point concernant l'acquisition du terrain pour l'assainissement de Marchal. Il revient sur le vote concernant la demande de DETR faite lors du CM du 27 janvier 2021 alors qu'il y avait très peu de présent ce jour là et de ce fait ne paraît pas légitime.

M. le Maire dit qu'il y avait le quorum et que c'est bien connu « les absents ont toujours tort ».

M. WESPISSE estime que le dossier qu'il a en sa possession n'est pas correct puisque pour lui, l'attestation de maîtrise du foncier n'est pas juste. Il se pose la question et émet des doutes sur la signature de cette attestation.

C'est pourquoi il demande le retrait des délégations et la démission de Mme MONCOURIER Martine pour les raisons suivantes :

- Entrave aux fonctionnement des commissions *Mme MONCOURIER lui demande quelles commissions ?*
- Abus de faiblesse
- Faux et usage de faux
- Recel de biens publics

Mme MONCOURIER lui demande : quelles preuves a-t-il ?

M. le Maire dit que ce n'est pas le moment de faire ce genre d'intervention qui n'a aucun lien avec l'approbation du contenu du PV du 09 mars 2023.

Mme VIDAL Isabelle, secrétaire de mairie, rappelle que cette intervention n'étant pas l'objet mis en délibéré elle n'apparaîtra pas sur la délibération mais sera noté sur le procès-verbal.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du CM du 09 Mars 2023.

POUR 8 : CHEVALEYRE Daniel, GOULESQUE René, MONCOURIER Martine, BLANQUET Gilles, GUILLOT Stéphanie, LACOUR Bernard, BRUNNER Elodie, DANIS Isabelle

CONTRE 7 : FONTY Thierry, WESPISSEER Patrick, VALETTE Marie Anaïs, JUILLARD Fabienne, SERRE Claire, PASQUET Georges, FRAISSE Thomas

Vote du compte administratif 2022 - Champs sur Tarentaine-Marchal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GOULESQUE René, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. CHEVALEYRE Daniel.

Après présentation, M. CHEVALEYRE Daniel ne prenant pas part au vote, sort de la salle.

Avant de prendre part au vote, M. FONTY Thierry souhaite expliquer son vote à venir qui sera contre. En effet, un vote pour le compte administratif doit être sincère et loyal et il estime que ce n'est pas le cas puisqu'il n'y a pas la trace de la vente du four de Marchal. Il demande à chacun d'en être bien conscient.

Mme JUILLARD Fabienne dit que si elle vote contre c'est pour la sincérité.

M. GOULESQUE René procède au vote et les résultats sont les suivants :

POUR : 6 (GOULESQUE René, BLANQUET Gilles, MONCOURIER Martine, LACOUR René, GUILLOT Stéphanie, DANIS Isabelle)

CONTRE : 7 (FONTY Thierry, VALETTE Marie Anaïs, WESPISSEER Patrick, JUILLARD Fabienne, FRAISSE Thomas, PASQUET Georges, SERRE Claire)

Affectation du résultat de fonctionnement - Champs sur Tarentaine-Marchal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 907 040.31 €

propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A. EXCEDENT AU 31/12/2022	907 040.31
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	500 242.47
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	406 797.84

M. Le Maire procède au vote et les résultats pour l'affectation du résultat sont les suivants :

POUR : 8 (CHEVALEYRE Daniel, BRUNNER Elodie, GOULESQUE René, BLANQUET Gilles, MONCOURIER Martine, LACOUR René, GUILLOT Stéphanie, DANIS Isabelle)

ABSTENTIONS : 5 (FONTY Thierry, VALETTE Marie Anaïs, JUILLARD Fabienne, FRAISSE Thomas, SERRE Claire)

CONTRE : 2 (WESPISSEUR Patrick, PASQUET Georges)

Vote du compte de gestion 2022 - Champs sur Tarentaine-Marchal

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 10 (CHEVALEYRE Daniel, BRUNNER Elodie, GOULESQUE René, BLANQUET Gilles, MONCOURIER Martine, LACOUR René, GUILLOT Stéphanie, DANIS Isabelle, JUILLARD Fabienne, FRAISSE Thomas)

ABSTENTIONS : 5 (FONTY Thierry, VALETTE Marie Anaïs, SERRE Claire, WESPISSEUR Patrick, PASQUET Georges)

Vote du compte administratif 2022 - Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GOULESQUE René délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par CHEVALEYRE Daniel

Avant de prendre part au vote, M. FONTY Thierry souhaite expliquer son vote à venir qui sera contre. En effet, un vote pour le compte administratif doit être sincère et loyal et il estime que ce n'est pas le cas car il pense qu'il y a certaines irrégularités. Il demande à chacun d'en être bien conscient avant le vote.

Mme JUILLARD Fabienne dit que si elle vote contre c'est pour la sincérité.

M. GOULESQUE René procède au vote et les résultats sont les suivants :

POUR : 6 (GOULESQUE René, BLANQUET Gilles, MONCOURIER Martine, LACOUR René, GUILLOT Stéphanie, DANIS Isabelle)

CONTRE : 7 (FONTY Thierry, VALETTE Marie Anaïs, WESPISSEUR Patrick, JUILLARD Fabienne, FRAISSE Thomas, PASQUET Georges, SERRE Claire)

Affectation du résultat de fonctionnement - Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHEVALEYRE Daniel
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 13 736.72 €
propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A.EXCEDENT AU 31/12/2021	13 736.72
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	13 736.72
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2021	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

M. Le Maire procède au vote et les résultats pour l'affectation du résultat sont les suivants :

POUR : 8 (CHEVALEYRE Daniel, BRUNNER Elodie, GOULESQUE René, BLANQUET Gilles, MONCOURIER Martine, LACOUR René, GUILLOT Stéphanie, DANIS Isabelle)

ABSTENTIONS : 5 (PASQUET Georges, VALETTE Marie Anaïs, JUILLARD Fabienne, FRAISSE Thomas, SERRE Claire)

CONTRE : 2 (FONTY Thierry, WESPISSE Patrick)

Vote du compte de gestion 2022 - Assainissement

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 10 (CHEVALEYRE Daniel, BRUNNER Elodie, GOULESQUE René, BLANQUET Gilles, MONCOURIER Martine, LACOUR Bernard, GUILLOT Stéphanie, DANIS Isabelle, JUILLARD Fabienne, FRAISSE Thomas)

ABSTENTIONS : 5 (FONTY Thierry, VALETTE Marie Anaïs, SERRE Claire, WESPISSE Patrick, PASQUET Georges)

Voyage scolaire Demande subvention exceptionnelle de l'Amicale des Parents d'Elèves

L'Amicale des Parents d'Elèves sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle concernant le voyage scolaire de cette année.

Le voyage en Val de Loire est du 25 au 28 avril 2023 pour 33 élèves (CP au CM2) pour un montant de 11 700 €.

La commission cadre de vie propose la somme de 3 000.00 €.

Le conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder la somme de 3 000.00 € (correspondant au coût du transport)

Subventions aux associations

Il est voté à l'unanimité la répartition pour un total de 26 414€.

Association	Montant 2023
Groupe vulgarisation agricole	60,00 €
Secours catholique	100,00 €
Secours populaire Bort	100,00 €
ADAPEI	100,00 €
Comice agricole canton	150,00 €
Atelier des peintres	200,00 €
Théâtre "Le bastringue"	250,00 €
Marchal'aise	300,00 €
Parole de tilleuls	300,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Société d'aviculture	300,00 €
Club « Mieux vivre en Artense »	300,00 €
Terralha	300,00 €
Restos du cœur	300,00 €
Anciens d'Algérie	400,00 €
Gym' Artense	400,00 €
Don du sang	400,00 €
Comité d'initiative des 4 saisons	400,00 €
Par monts et par champs	450,00 €
Comité des fêtes Embort	500,00 €
Comité des fêtes Champs	500,00 €
Ecole de football	500,00 €
AAPPMA Pêche	500,00 €

ACCA	500,00 €
GERAM	500,00 €
Les amis de Léon Gerbe	500,00 €
AS Champs Pétanque	650,00 €
L'oasis d'à côté	800,00 €
GRAMAC	1 300,00 €
FCA	1 500,00 €
Association "Marché de pays"	1 500,00 €
Amicale sapeurs pompiers	1 500,00 €
Bien vioure via marsa (dont 1 800 € participation feu d'artifice)	2 800,00 €
Radio Bort Artense (2,8/habitant)	2 954,00 €
APE (dont 3 000€ voyage scolaire primaire)	4 500,00 €
Badminton	300,00 €

Intervention de Gilles BLANQUET pour le club de foot et pose la question des associations déficitaires ? Quelles interventions peut avoir la Mairie ? Fabienne compare le budget de Mauriac pour les associations avec celui de Champs .

Vote : 14 POUR Abstention : 1 BLANQUET Gilles

Ouverture ALSH Champs/Saignes 2023

A l'unanimité : Ouverture du 10 Juillet au 18 Août. 3 premières semaines à Saignes et les 3 suivantes à Champs.

Fabienne JUILLARD rappelle que l'ALSH va devenir intercommunal à partir du 1^{er} janvier 2024 et conteste le fait que tout soit concentrer sur la commune de Ydes alors que champs pouvait proposer ses infrastructures comme évoquer au départ du projet.

TARIFS ALSH CHAMPS/SAIGNES Année 2023

Il y a lieu de fixer les tarifs de l'A.L.S.H. Champs / Saignes pour la saison 2023 en tenant compte des barèmes de la CAF du Cantal.

<i>Tranches de quotient familial</i>	<i>Tarifs à la demi-journée</i>	<i>Tarifs à la journée sans repas</i>	<i>Tarifs à la journée avec repas</i>
QF ≤ 427 €	2,80	4,30	6,70
428 € ≤ QF ≤ 518 €	3,50	4,60	7.10
519 € ≤ QF ≤ 660 €	4.40	5,90	8.20
661 € ≤ QF ≤ 1 045 €	5.40	7.90	11.00
1 046 € ≤ QF ≤ 1 397 €	6.30	9.50	12.00
1 398 € ≤ QF ≤ 1 833 €	7.10	10.40	12,70
1 834 € ≤ QF ≤ 2 202 €	7.90	11.70	14.80
QF ≥ 2 203 €	8.80	13.80	17.10

Eclairage et sécurisation du Stade

Gilles BLANQUET rappelle ce qu'il a été dit en commission des travaux concernant le besoin de mettre en sécurité l'éclairage du stade obsolète et dangereux. Après étude par le Syndicat départemental d'Energie, 2 choix possibles :

- une réalisation homologuée : 76 920.00 € avec un reste à charge de la commune de 54 485.00 €.

- une réalisation non homologuée : 54 960.00 € avec un reste à charge de la commune de 38 930.00 €.

Dans le premier cas, bien que plus chère, une aide financière de la Fédération Française de Football peut être obtenue. Il rappelle aussi, qu'il serait souhaitable de prévoir l'éclairage du terrain annexe qui s'élèverait à 21 120.00 € dont 65 % serait à la charge de la commune.

Georges PASQUET relève que d'autres travaux sont plus urgents sur les vestiaires (toit, portes etc....) Gilles répond que la sécurisation électrique est urgente. Patrick WESPISSEZ souligne que l'économie sur la consommation sera restreinte. Thierry FONTY demande une vision globale des investissements. Le Maire propose de reporter la décision (pour se donner un temps de réflexion et le budget ne pouvant être voté)

Avis droit de préemption

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de Droit de Préemption Urbain pour le bâtiment situé au 6 route de sarran pour un montant de 10 000 €. Ce bâtiment avait été ciblé dans le cadre de la réflexion sur l'ORT.

Il souhaite avoir l'avis du CM avant de donner sa réponse. Le CM estime à l'unanimité qu'il n'est pas souhaitable de préempter sur ce bâtiment.

Avenant au bail emphytéotique Cantal Habitat pour Lotissement de l'Artense

La commune avait confié à l'office HLM la construction de 4 pavillons locatifs sociaux au lotissement de l'artense et ce dans un cadre emphytéotique qui prend fin le 30 avril 2023.

Il est proposé par un avenant de proroger de 10 ans ce bail. Le Conseil Municipal, *à l'exception de Patrick WESPISSEZ qui s'abstient* :

- valide la proposition d'avenant au bail emphytéotique pour une durée de 10 ans soit jusqu'au 30 avril 2033.

Suggestions : revoir les préconisations pour l'avenir, faire le point sur travaux éventuels du parc locatif.

Approbation de l'assiette des coupes 2023 ONF pour les forêts relevant du régime forestier

Il est rappelé par Bernard LACOUR et Thierry FONTY les éclaircissements qui ont été apportés par Mr Pigeon de l'ONF lors de la réunion. Cela concerne le programme de coupe de la forêt sectionale de sarran.

Approbation de l'assiette de coupe 2023 à l'unanimité.

Convention d'exploitation Forêts sectionale de Champs

Le Conseil Municipal est informé de la proposition de l'ONF pour l'exploitation des bois secs en forêt sectionale de Champs. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention entre les 2 parties pour formaliser le fait que la collectivité met les bois encore sur pieds à disposition de l'ONF, afin qu'ils soient vendus façonnés dans le cadre de ventes groupées.

M. WESPISSEUR Patrick insiste sur la nécessité de prévoir un état des lieux avant et après exploitation avec remise en état des chemins.

Mr FONTY insiste sur la coupe sanitaire nécessaire mais trop chère alors que ce bois pourrait servir à alimenter la chaufferie bois. Les transactions avec l'ONF sont une catastrophe, sur 16 000€ de revenu seul 3 000€ reviennent à la Commune

Le Conseil Municipal à l'exception de Thierry FONTY qui s'abstient :

- Valide la convention d'exploitation avec l'ONF concernant l'exploitation de la forêt sectionale de Champs.

Pour information la commune est engagée avec l'ONF jusqu'en 2027.

Consultation Entreprises Travaux Pâtisserie de Champs

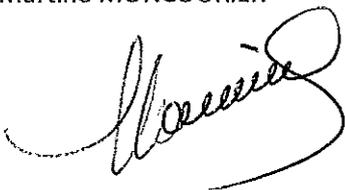
Lancement de la procédure de consultations. Mr JUILLARD a renvoyé les estimatifs avec les modifications demandées : réajustement sur le matériel, soit une économie de 22 000€ (il avait été demandé que le coût du matériel ne dépasse pas 30 000€) ce qui a été vu avec le porteur de projet et les modifications sur l'étage.

Questions diverses :

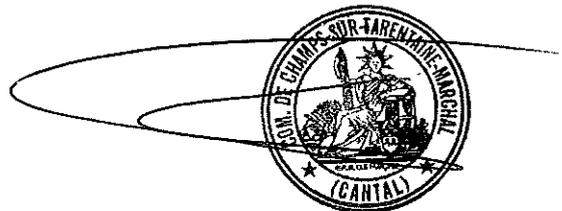
- Mme JUILLARD Fabienne demande que les containers du cimetière soient changés de place (trop proche du colombarium).
- Point sur les travaux d'électrification ? Travaux d'enfouissement aux Ourdières et Fournols suite aux différents travaux suite à réunion avec Mr Filaire du syndicat électrique.
- Pour info : le CIT pour la voirie réunion le vendredi 31 Mars à 14h. Autres thèmes qui seront abordés, le fleurissement, les encombrants, les travaux sur la départementale....
- Mme MONCOURIER Martine demande ce qu'il en est pour le tilleul. Il y a urgence et dégage sa responsabilité s'il y a un problème.

Fin de la séance 23h25.

La secrétaire de séance,
Martine MONCOURIER



Le Maire,
Daniel CHEVALEYRE



Approuvé par le Conseil Municipal du 25 mai 2023.